

Envoyé en préfecture le 09/02/2023 Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID: 035-213503345-20230206-D012023-DE

DELIBERATION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi six février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 31 janvier 2023 **Présents**: Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle

ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M. DA CUNHA Manuel ayant

donné pouvoir à Mme BONNAFOUS Catherine, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme MÉTAYER Chrystèle

ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, Mme VALLEE Priscilla

Mis en ligne:

Vendredi 10 février 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Absente : DORIA Anne

Présents : 23

Votants: 28 Quorum: 15 M. Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 31 janvier 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2023-01 - Administration générale: Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 pour approbation.

Après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 1 voix CONTRE (D.SIMON), les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.

Pour extrait conforme, Le Maire, Gaël LEFEUVRE

בחהכ